

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE GRÈVE
DU 5 MARS 2019**

0. PROCÉDURES D'OUVERTURE

0.1 Ouverture

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

0.2 Præsidium

Que Mathilde Létourneau et Roxane Bélisle assurent respectivement l'animation et le secrétariat de l'assemblée.

Dûment proposé

Dûment Appuyé

Adopté à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition privilégiée de levée des cours et des stages jusqu'à 20 minutes après la fin de l'assemblée

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Que l'ordre du jour se lise comme suit :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

1. Grève

1.1 Plénière

1. Proposition de plénière de 1h, limitation des tours de parole a 2 minutes

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.1. Amendement de limiter les tours de parole a 1 min

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté a majorité

1.2. Amendement ajouter « Limiter les tours de parole a 1 tour de parole par personnes »

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.2.1. Sous-amendement biffer 1 et remplacer par 2 tours de paroles par personnes

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition privilégiée de suspendre les statuts et règlements et de ne pas obligatoirement tenir de plénière

Dûment proposé

Dûment appuyé

Pour 1097, Contre 525, Abstention 80

Battue 2/3

1.2.1. Sous-amendement biffer 1 et remplacer par 2 tours de paroles par personnes

Adopté à majorité

Le sous-amendement 1.2.1. dispose de l'amendement 1.2.

1. Proposition de plénière de 1h, limitation des tours de parole a 1 minute et 2 tours de paroles par personne

Adopté a majorité

La plénière débute à 15h43

Proposition de poursuivre la plénière jusqu'à la fin des tours de parole

Dûment proposé

Dûment appuyé

Amendement de limiter les tours de parole a 45 sec

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Proposition de poursuivre la plénière jusqu'à la fin des tours de parole, limité les tours de paroles a 45 secondes

Adopté à majorité

La plénière se termine à

1.2 Délibérante

1.2.1.

-Considérant que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;

-Considérant que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lequel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allègement fiscal aux entreprises;

-Considérant qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;

- Considérant que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;*
- Considérant que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études;*
- Considérant qu'à ce jour, des associations étudiantes regroupant plus de 35 000 étudiant-es ont adopté des mandats de grève de trois jours, d'une semaine ou de grève reconductible*
- Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées;*
- Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;*
- Considérant que la journée de grève du 21 novembre n'a pas été reprise grâce au piquetage et au rapport de force que celui-ci a permis avec l'administration;*
- Considérant la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars;*

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars
Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève
Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Que la SOGÉÉCOM invite ses membres à participer à la manifestation du 15 mars pour l'environnement
Que la SOGÉÉCOM invite ses membres à participer à des sit in journaliers dans le foyer jusqu'à ce que des actions concrètes contre les changements climatiques soient entreprises par le gouvernement

Dûment proposé
Dûment appuyé

Proposition de scinder, et séparer les 2 derniers QUE
Adopté à majorité

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars
Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève
Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Proposition d'amendement : Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève
Dûment proposé
Dûment appuyé

Question préalable
Dûment appuyé
Adoptée au 2/3

Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève

Adopté à majorité

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars

Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève

Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève

Proposition d'amendement : Que les étudiants de deuxième et troisième années en technique d'intervention en délinquance soit exemptés de la grève

Dûment proposé

Dûment appuyé

Sous-amendement : ajouter « ainsi que tous les cours qui sont donnés au 6200 Sherbrooke »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Battu à majorité

Que les étudiants de deuxième et troisième années en technique d'intervention en délinquance soit exemptés de la grève

Sous-amendement : ajouter tout les programme pré-universitaire à l'exemption

Dûment proposé

Dûment appuyé

Battu à majorité

Que les étudiants de deuxième et troisième années en technique d'intervention en délinquance soit exemptés de la grève

Sous-amendement : ajouter les techniques de génie électrique

Dûment proposé

Dûment appuyé

Question préalable

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sous-amendement : ajouter les techniques de génie électrique

Battue à majorité

Que les étudiants de deuxième et troisième années en technique d'intervention en délinquance soit exemptés de la grève

Question préalable

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

Que les étudiants de deuxième et troisième années en technique d'intervention en délinquance soit exemptés de la grève
Battu à majorité

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars
Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève
Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève

Amendement : exclure les stages en milieux hospitalier
Dûment proposé
Dûment appuyé

Question préalable
Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

Amendement : exclure les stages en milieux hospitalier
Battu à majorité

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars
Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève
Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève

Proposition de vote secret
Dûment proposé
Dûment appuyé
Rejeté au 2/3

Amendement : que le vote se passe par référendum électronique
Dûment proposé
Dûment appuyé

Question préalable

Dûment proposé
Dûment appuyé
Adopté à majorité

Amendement : que le vote se passe par référendum électronique
Rejeté à majorité

Que la SOGÉÉCOM soit en grève les 6, 7 et 8 mars
Qu'un conseil de grève soient tenu le 5 mars à 18h15

Que l'on tienne des lignes de piquetage afin de faire appliquer les mandats de grève
Qu'advenant une reprise des heures de cours ou de stages imposée par l'administration du cégep, toute journée de reprise soit aussi une journée de grève

Que les étudiants en troisième année en technique policière et de l'AEC en technique policière soit exemptés de la grève

Amendement d'exclure la formation continue
Dûment proposé
Dûment appuyé
Battu à majorité

Sur la principale :

Question préalable
Adoptée à majorité

Proposition principale adoptée à majorité

Proposition de levée
dûment proposée
dûment appuyée

Adoptée à majorité

L'AG est levée

3. Levée